

COMMISSION DE L'AIDE À L'INNOVATION ET À LA TRANSITION NUMÉRIQUE DE LA MUSIQUE ENREGISTRÉE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

Par le décret n° 2016-1422 du 21 octobre 2016, le ministère de la Culture a mis en œuvre un dispositif de soutien aux industries musicales : l'aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée.

Celui-ci s'adresse aux labels, aux distributeurs physiques et numériques, ainsi qu'aux intermédiaires techniques concourant à l'enrichissement de l'offre légale et a pour principal objectif d'aider les structures éligibles à :

- adapter leur outil productif aux nouveaux usages et aux nouvelles conditions de marché,
- contribuer à l'amélioration de la diffusion de la production indépendante,
- soutenir toute contribution au développement, à l'enrichissement et à la promotion de l'offre légale de musique en ligne.

Cette aide est attribuée par décision du ministre chargé de la culture, sur proposition d'une commission comprenant 11 membres nommés pour trois ans par arrêté en date du 9 novembre 2016, modifié les 4 octobre 2017, 5 avril et 11 octobre 2018, dont la composition est détaillée en annexe du présent document.

Le montant maximal de l'aide attribuée représente 30 % du coût des dépenses éligibles nécessaires à la mise en œuvre du projet, dans la limite de 50 000 € par demandeur et par période de 12 mois. Ces plafonds d'aide peuvent se porter à respectivement 40 % et 100 000 € pour les projets communs.

Aux termes des articles 8 et 14 du décret susmentionné, cette commission se réunit une fois par semestre pour examiner les demandes qui lui sont parvenues, et rend chaque année public un rapport d'activité qui mentionne un état annuel des montants des aides attribuées et la ventilation par bénéficiaire, dans le respect du secret des affaires.

Après une première session d'attribution organisée en novembre 2016 directement à la suite de la publication du décret instaurant le dispositif, l'année 2018 représente la deuxième année complète de fonctionnement du dispositif, avec la tenue de deux commissions en avril et novembre 2018.

Le dispositif a bénéficié en 2018 d'une enveloppe budgétaire de 2 M€ votée en loi de finances sur les crédits du programme « 334 Livre et Industries culturelles – Action 2 Industries culturelles – Sous-action 1 Soutien dans le domaine de la musique enregistrée », ramenée à 1,94 M€ après application de la réserve de précaution de 3 % sur les crédits de ce programme.

I. Répartition des aides par type de structure

Sur l'ensemble des deux commissions de l'année 2018, 72 projets ont été examinés, donnant lieu à **l'attribution de 58 aides pour un montant total de 1 563 000 €**. Ces aides auront bénéficié à 57 entreprises, puisqu'une même structure s'est vue octroyer deux aides pour deux projets différents lors des deux commissions annuelles (dans la limite du montant plafond autorisé).

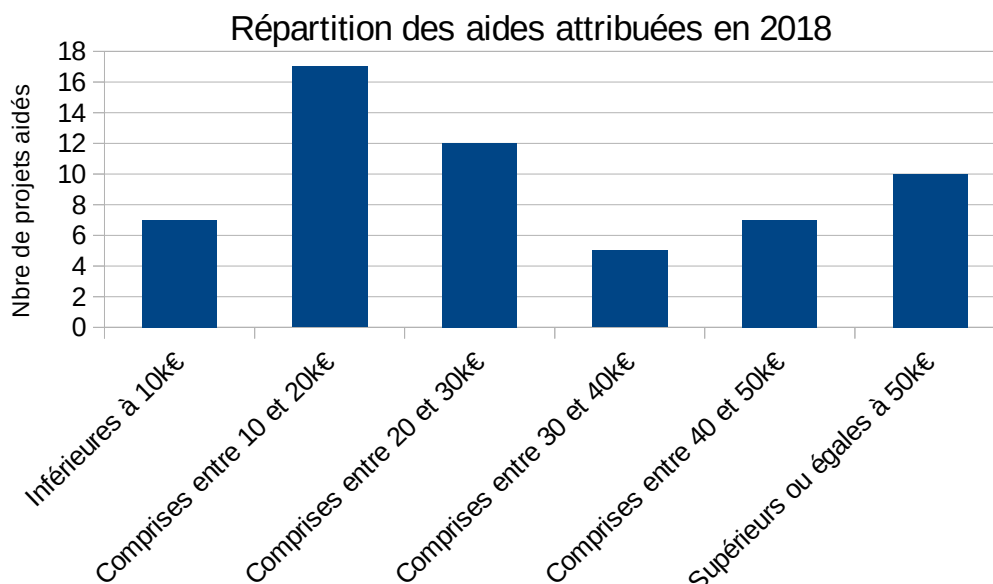
Le nombre de projets soutenus est identique à celui de l'année 2017, mais avec une progression de 3,5 % du montant global attribué. La sélectivité de la commission a toutefois été plus élevée en 2018, puisque le nombre de dossiers déposés n'était que de 62 en 2017, soit 4 projets non soutenus en 2017, contre 14 en 2018.

TYPE DE STRUCTURE	NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES	NOMBRE DE PROJETS AIDÉS	MONTANTS ATTRIBUES
Producteurs	50	42	946 000 €
Distributeurs	4	3	86 000 €
Plateformes de musique en ligne	5	4	195 900 €
Intermédiaires techniques	13	9	335 100 €
TOTAL	72	58	1 563 000 €

Par ailleurs, deux de ces projets sont soutenus en tant que projet commun, selon les dispositions de l'article 3-VI du décret du 21 octobre 2016 susmentionné.

Le montant moyen de l'aide attribué en 2018 s'élève à 26 948 €, soit 900 € de plus qu'en 2017. Les montants attribués se décomposent de la manière suivante :

- 10 aides attribuées au plafond de 50 k€ ;
- 7 aides comprises entre 40 et 50 k€ ;
- 5 aides comprises entre 30 et 40 k€ ;
- 12 aides comprises entre 20 et 30 k€ ;
- 17 aides comprises entre 10 et 20 k€ ;
- 7 aides inférieures à 10 k€.



En termes d'implantation géographique, plus de la moitié des bénéficiaires de l'aide sont originaires d'Ile-de-France. Ils représentaient plus des deux tiers en 2017, on observe donc cette année une répartition territoriale plus équilibrée :

- Auvergne-Rhône-Alpes : 9
- Bourgogne-Franche-Comté : 1
- Hauts-de-France : 2
- Ile-de-France : 30

- Normandie : 1
- Nouvelle-Aquitaine : 7
- Occitanie : 1
- Pays de la Loire : 2
- Provence-Alpes-Cote D'Azur : 4

On note également la présence d'un bénéficiaire espagnol, le dispositif étant ouvert aux structures établies en France ou dans l'un des Etats membres de l'Union européenne.

Par ailleurs, il apparaît que le renouvellement des bénéficiaires du dispositif est insuffisant. En effet, parmi les 72 dossiers déposés en 2018, 27 émanaient de structures ayant déjà bénéficié de l'aide en 2016 ou 2017, soit plus du tiers des demandes. Si une majorité de ces candidats a justifié ces recours successifs à l'aide, soit par une nouvelle phase de développement du projet déjà soutenu, soit par la mise en œuvre de nouvelles orientations, il est apparu chez quelques-uns une forme de redondance dans la formulation de leurs objectifs. Pour ces derniers, la commission a été amenée à retirer certaines dépenses du cadre de calcul de la subvention, lorsque celles-ci avaient déjà pu être soutenues dans un précédent projet, voire à ne pas accorder de nouvelle aide.

II. Répartition des aides par type de projet

Sur l'ensemble des deux commissions, la nature des projets aidés permet de dégager **la typologie suivante, autour de 7 thématiques principales** :

- l'innovation ;
- la communication digitale (projets autour du développement du site internet de la structure et/ou de sa communication sur les réseaux) ;
- les plateformes de diffusion numérique ;
- le développement d'outils de gestion (outils de back-office, de calcul de répartition des droits perçus, de traitements des meta-données) ;
- la modernisation des équipements et matériels ;
- la structuration des projets d'entreprise ;
- la numérisation de catalogues.

TYPE DE PROJET	NOMBRE DE DOSSIERS DEPOSES	NOMBRE DE PROJETS AIDÉS	MONTANTS ATTRIBUES	MONTANT MOYEN PAR TYPE DE PROJET
Innovation	8	7	257 700 €	36 814 €
Communication digitale	27	23	524 700 €	22 813 €
Outils de gestion	16	12	346 200 €	28 850 €
Plateformes	8	6	288 200 €	48 033 €
Equipements	5	4	48 900 €	12 225 €
Structuration	5	3	52 100 €	17 367 €
Numérisation	3	3	45 200 €	15 067 €
TOTAL	72	58	1 563 000 €	26 948 €

Ces catégories ne sont cependant pas toujours étanches, certains projets pouvant recouper plusieurs d'entre elles. Dans ce cas de figure, le projet a été rattaché à la catégorie au titre de laquelle les dépenses programmées sont les plus importantes.

Il apparaît pourtant que le volet de soutien à l'innovation du dispositif est en retrait par rapport à son volet d'accompagnement à la transition numérique. Les projets comportant une réelle part d'innovation sont en effet très minoritaires, représentant 12 % des projets soutenus, en légère progression par rapport à 2017 (7 projets contre 5 en 2017).

III. Economie des projets soutenus

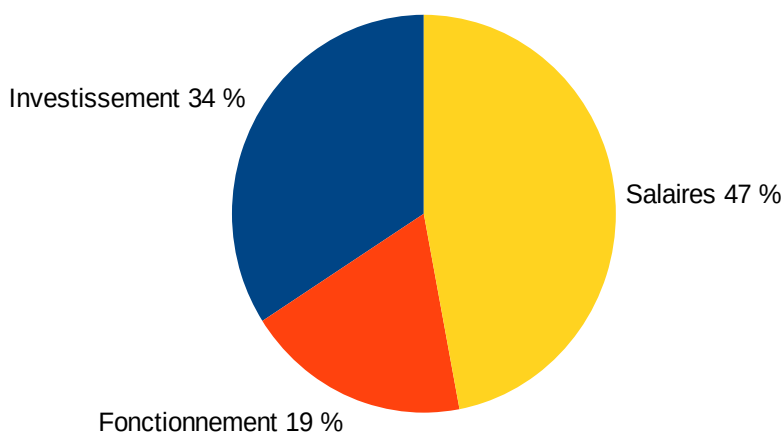
L'ensemble des dépenses inscrites dans les budgets prévisionnels des projets soutenus, regroupant les dépenses éligibles au dispositif, s'élève à près de 5,63 M€, en progression de 7 % par rapport aux projets soutenus en 2017. Le montant de subventions attribuées par le ministère représente 1,56 M€, soit 28 % des financements nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ces dépenses se répartissent de la manière suivante :

- dépenses d'investissement : 1,92 M€
- dépenses salariales : 2,65 M€
- dépenses de fonctionnement (hors salaires) : 1,06 M€

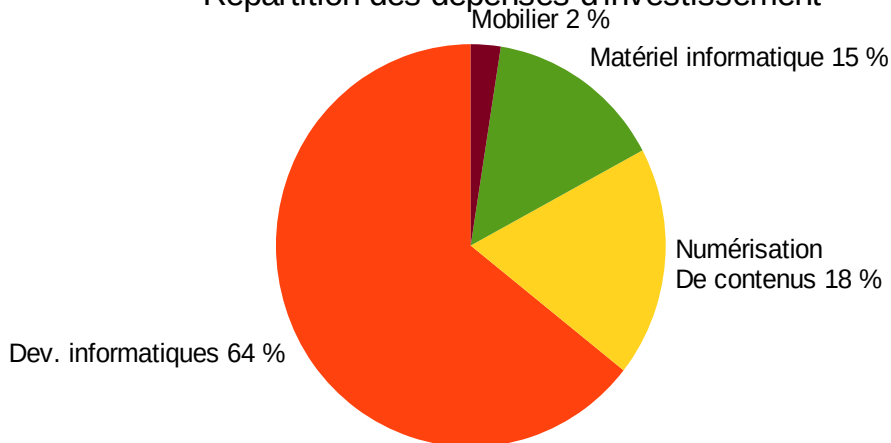
Le montant moyen des dépenses éligibles pour un projet aidé s'élève à 97 100 €.

Répartition moyenne des dépenses liées aux projets soutenus



Les **dépenses d'investissement** représentent plus du tiers des dépenses éligibles. Elles se composent en grande majorité de prestations de développements informatiques, qui s'établissent à 27 400 € en moyenne, et concernent 45 des 58 projets soutenus, soit plus des trois quarts.

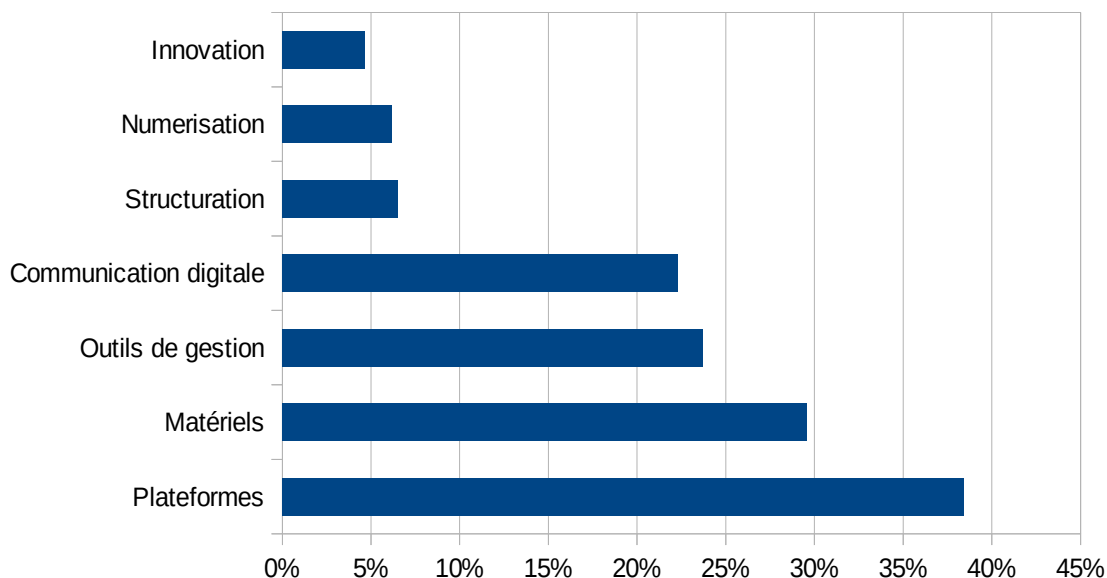
Répartition des dépenses d'investissement



La part des investissements en développements informatiques varie cependant fortement selon la typologie des projets : ces dépenses sont très faibles pour les projets d'innovation (qui reposent

d'avantage sur des développements réalisés en interne), de numérisation ou de structuration des activités, mais sont plus élevées pour les projets liés aux plateformes de diffusion.

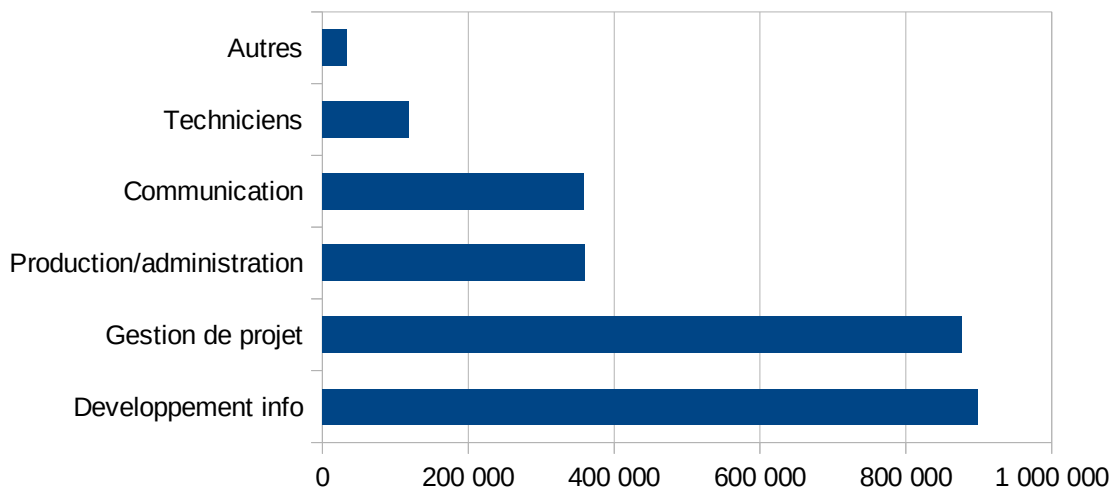
Part des dépenses de développements informatiques selon la typologie des projets



Les **coûts salariaux**, pour la rémunération de tâches liées au développement du projet, représentent en 2018 la principale part des dépenses soutenues, en atteignant en moyenne près de la moitié (47%) de celles-ci. Ils sont constitués par l'ensemble des tâches assurées en interne par les structures pour le développement, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets. Ils correspondent à l'emploi de 148 salariés durant 20 407 jours, soit près de 2,5 salariés pour un total de 352 jours de travail en moyenne par projet aidé, pour un coût journalier brut chargé moyen de 130 €.

Les tâches de développement informatique représentent 34 % de ces coûts salariaux et 27 % des emplois, alors que les postes liés à la gestion de projet pèsent pour 33 % des coûts et 28 % des emplois.

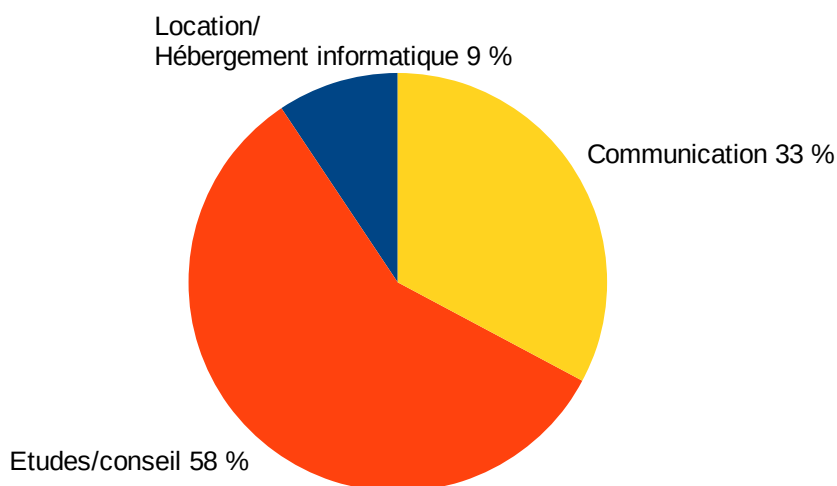
Répartition des coûts salariaux selon le domaine d'activité des emplois soutenus



C'est parmi les projets d'innovation que se retrouve la plus forte part de dépenses salariales, qui constituent les trois-quarts de leurs budgets (contre 47 % en moyenne sur l'ensemble des projets). Ceux-ci appuient donc en majorité leur développement sur l'emploi de ressources internes plus que sur le recours à des prestataires extérieurs.

Enfin, parmi les **dépenses de fonctionnement** (hors salaires) intégrées aux budgets des projets, ce sont les dépenses pour des prestations d'études ou de conseil, qui constituent, avec plus de la moitié de l'ensemble, les dépenses les plus représentées. Ces dépenses sont le plus souvent constituées de recours à des prestataires externes pour des missions d'accompagnement dans la définition des orientations stratégiques des entreprises.

Répartition des dépenses de fonctionnement (hors salaires)



Ce sont là encore les projets d'innovation qui ont comparativement le plus recours à ces prestations d'accompagnement, qui représentent plus de 80 % des dépenses de fonctionnement (hors salaires) de ce type de projets.

III. Consommation budgétaire

Le dispositif prévoit un versement de la subvention accordée au titre de l'aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée en plusieurs tranches : une première moitié est versée dès la signature de la convention officialisant l'attribution de l'aide, la seconde s'échelonne en plusieurs étapes, au fur et à mesure de l'avancement des projets soutenus.

Ainsi, si l'aide a été octroyée à 58 projets pour un total de 1 563 000€, ce ne sont que 781 500€ qui ont été initialement versés (soit la moitié de la somme totale) aux bénéficiaires soutenus en 2018. Ce versement initial a pu être complété, pour 9 des 58 projets, par un premier versement complémentaire après atteinte des premiers paliers de réalisation.

Par ailleurs, à ces montants viennent s'ajouter les versements complémentaires débloqués pour les projets soutenus durant les années antérieures, et qui ont pu atteindre les différents seuils de réalisation inscrits dans leurs conventions. Ainsi, parmi les 43 projets soutenus au titre de l'année 2016, 34 projets sont encore actifs en 2018, 9 ayant été finalisés durant l'année 2017. Parmi ces derniers, 22 ont sollicité des versements complémentaires pour un total de 255 440€, qui représentent 20 projets achevés et 2 en cours de finalisation. De même, parmi les 58 projets aidés au titre de l'année 2017, 27 ont sollicité des versements complémentaires pour un total de 213 295 €, qui représentent 18 projets achevés et 9 en cours de finalisation.

	Crédits engagés en 2018 (AE 2018)	Crédits payés en 2018 (CP 2018)
Projets 2018	1 563 000 €	899 610 €
Projets 2017		213 295 €
Projets 2016		255 440 €
TOTAL	1 563 000 €	1 368 345 €

Le dispositif affiche donc en 2018 une sous-consommation budgétaire, puisque seuls 81 % des crédits disponibles auront été engagés.

Cette sous-consommation peut s'expliquer en partie par le manque de renouvellement dans la population des bénéficiaires, qui a amené la commission, comme indiqué au chapitre I, à diminuer voire à refuser les subventions pour les projets déjà bénéficiaires de l'aide, et qui n'apportaient pas de précisions suffisantes sur de nouvelles orientations à soutenir.

IV. – Les aides attribuées

1. Détail des montants d'aide obtenus par bénéficiaire

PRODUCTEURS

1	ACCORDS CROISÉS	36 900 €
2	ARTS ET MUSIQUES EN PROVENCE	25 400 €
3	ASSOCIATION 280 COMMUNICATIONS	10 700 €
4	ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX INVENTIONS LIBRES	8 500 €
5	ATYPEEK MUSIC	15 300 €
6	BLUE MOON PRODUCTIONS DISCOGRAFICAS	16 000 €
7	BORDEAUX ROCK	17 100 €
8	COIN COIN PRODUCTION	19 200 €
9	CONTINUO MUSIQUE	19 100 €
10	CRISTAL GROUPE	19 400 €
11	DIGITAL MUSIC SOLUTIONS	50 000 €
12	DIXIEFROG	9 200 €
13	DUR ET DOUX	17 600 €
14	ECHO ORANGE	43 200 €
15	FEFARTWORKS	5 000 €
16	FRÉMEAUX & ASSOCIÉS	47 200 €
17	GRAND MUSIQUE MANAGEMENT	37 400 €
18	HAATHI PRODUCTIONS	2 100 €
19	HALF AWAKE	28 400 €
20	INFINÉ	20 000 €
21	JARRING EFFECTS LABEL	29 600 €
22	LE TRITON	40 800 €
23	LES DISQUES ALIENOR	10 000 €

24	LES DISQUES ENTREPRISE	20 800 €
25	MICROCULTURES	20 000 €
26	MURAILLES MUSIC	11 200 €
27	MUSIC SQUARE SAS	44 600 €
28	NOWADAYS RECORDS	20 000 €
29	PLANET WOO	19 200 €
30	READY OR NOT RECORDS	21 400 €
31	SCHERZO CONCERTS ET PRODUCTION	51 500 €
32	SEASON OF MIST FRANCE	15 200 €
33	SOUND4LABEL SARL	3 900 €
34	TALITRES	24 200 €
35	TECH NOIR	45 500 €
36	TEKNO SHOP DISTRIBUTION	34 500 €
37	UNDERDOG RECORDS	5 600 €
38	UPTON PARK PUBLISHING	35 200 €
39	VICIOUS CIRCLE	4 300 €
40	VLAD PRODUCTIONS	10 000 €
41	YES HIGH TECH	10 400 €
42	ZIGOMAR	20 400 €

DISTRIBUTEURS

43	INOUE DISTRIBUTION	30 000 €
44	SOUNDWORKS	15 100 €
45	UVM DISTRIBUTION	40 900 €

PLATEFORMES

46	1D LAB	45 900 €
47	DEEDO	50 000 €
48	SOONVIBES	50 000 €
49	WAVLIVE	50 000 €

INTERMEDIAIRES TECHNIQUES

51	MUSIC STORY	50 000 €
52	MUSICOVERY	19 700 €
53	SONIC SOLVEIG (avril 2018)	18 000 €
54	SONIC SOLVEIG (novembre 2018)	20 000 €
55	SOUNDBIRTH	50 000 €
56	SOUNSGOOD SAS	50 000 €
57	TRANSPARENCY RIGHTS MANAGEMENT	50 000 €
58	UBITHINGS	50 000 €

2. Synthèse des projets soutenus

Les producteurs

ACCORDS CROISES (www.accords-croises.com)

Refonte du site internet de la structure, création d'une chaîne Youtube et des contenus vidéos associés.

ARTS ET MUSIQUES EN PROVENCE (www.artsetmusiques.com)

Renforcement de la communication numérique autour de production de contenus vidéos originaux et développement de l'activité de *community management*.

Association 280 COMMUNICATIONS (www.280communications.com)

Développement du site internet et d'une application e-commerce ; création d'applications personnalisées par artiste.

ASIL - Association de Soutien aux Inventions Libres (www.banzailab.com)

Développement et modernisation des outils de communication numérique.

ATYPEEK MUSIC (atypeekmusic.com)

Edition d'un magazine numérique assurant la promotion des artistes du label.

BLUE MOON PRODUCCIONES DISCOGRAFICAS (www.freshsoundrecords.com)

Modernisation du site internet et numérisation du fond de catalogue.

BORDEAUX ROCK (www.bordeauxrock.com)

Refonte du site internet, développement de la communication digitale, numérisation du fond de catalogue.

COIN COIN PRODUCTION (coincoinprod.org)

Mutualisation des outils de production et de communication avec un label partenaire : refonte de site internet, modernisation des équipements de studio, renforcement de la communication à l'international.

CONTINUO Musique (www.continuoclassics.com)

Refonte du site internet et développement de la promotion à l'international.

CRISTAL GROUPE (www.cristalgroupe.com)

Développement de l'activité d'édition à travers la modernisation des outils de gestion et la numérisation du fonds de catalogue.

DIGITAL MUSIC SOLUTIONS (www.nomadmusic.fr)

Poursuite du développement d'une application permettant une exploitation des enregistrements à des fins ludiques ou pédagogiques.

DIXIEFROG (www.bluesweb.com)

Développement du marketing digital.

DUR ET DOUX (www.duretdoux.com)

Modernisation des outils de gestion, développement de la communication numérique.

ECHO ORANGE (www.echo-orange.fr)

Acquisition d'outils de gestion pour optimiser le suivi de la diffusion des œuvres et les revenus générés.

FEFARTWORKS (<http://www.tete.tv>)

Modernisation du matériel d'enregistrement et des outils de communication digitale.

FREMEAUX et ASSOCIES (www.fremeaux.com)

Modernisation du site internet et développement de la présence numérique du label.

GRAND MUSIQUE MANAGEMENT (www.grand-musique-mgmt.com)

Développement d'outils de gestion pour l'accompagnement et le management des artistes.

HAATHI PRODUCTIONS (www.crackirecords.com)

Modernisation des outils de gestion et de communication, accompagnement stratégique et juridique.

HALF AWAKE (halfawakecie.com)

Modernisation du site internet et développement du marketing digital.

IN FINÉ (infine-music.com)

Modernisation des outils de communication, renforcement de la stratégie export et réorganisation opérationnelle du label.

JARRING EFFECTS LABEL (jarringeffects.net)

Modernisation des espaces de travail, de l'équipement informatique, refonte site internet et développement d'une offre de formation en MAO.

LE TRITON (www.letriton.com)

Développement d'une plateforme VOD pour diffusion de concerts captés.

LES DISQUES ALIENOR (www.platinumrds.com)

Collecte d'œuvres libres de droit d'artistes des années 1950 et 1960 en vue de leur diffusion numérique.

LES DISQUES ENTREPRISE (www.lesdisquesentreprise.fr)

Poursuite de la modernisation des outils informatiques, de la communication digitale, du développement international.

MICROCULTURES (www.microcultures.fr)

Développement d'une plateforme de services couvrant l'ensemble de la chaîne de production musicale.

MURAILLES MUSIC (www.muraillesmusic.com)

Développement de la communication numérique autour de la production de contenus vidéos originaux.

MUSIC SQUARE SAS (indesensdigital.fr)

Refonte du site internet, de la politique de communication digitale, numérisation du fond de catalogue.

NOWADAYS RECORDS (nowadaysrecords.com)

Equiperment des locaux professionnels et du studio d'enregistrement, refonte de l'identité visuelle, développement de la promotion à l'international.

PLANET WOO (www.cometrec.fr)

Poursuite de la numérisation du fond de catalogue et modernisation du marketing digital.

READY OR NOT RECORDS (www.readyornot.fr)

Développement d'une plateforme centralisant les transactions entre artistes et programmeurs dans le domaine du hip-hop.

SCHERZO CONCERTS ET PRODUCTION (www.creamusic-sync.com)

Label agissant au nom de la fédération Eifel. Poursuite du développement d'une plateforme dédiée aux acteurs de la synchronisation et de la musique à l'image.

SEASON OF MIST (www.season-of-mist.com)

Optimisation des outils de marketing digital et de e-commerce.

SOUND4LABEL (www.sound4label.com)

Poursuite de la modernisation du matériel d'enregistrement.

TALITRES (www.talitres.com)

Modernisation des outils informatiques et développement de la communication numérique.

TECH NOIR (www.hmsrecords.com)

Développement et éditorialisation du site internet du label et création d'une activité B2B de conseil et supervision musicale.

TEKNO SHOP DISTRIBUTION (www.syncrophone.fr)

Création d'une plateforme B2B et B2C (gestion des ventes, de la distribution et des droits) et promotion internationale des artistes produits.

UNDERDOG RECORDS (www.underdogrecords.fr)

Mise en valeurs de contenus numériques spécifiques et refonte de l'identité visuelle du label.

UPTON PARK PUBLISHING (www.uptonpark.biz)

Renforcement de la présence digitale : numérisation, développement internet et marketing digital.

VICIOUS CIRCLE (www.viciouscircle.fr)

Modernisation des outils informatiques, des outils de gestion et développement de la promotion à l'international.

VLAD PRODUCTIONS (vladproductions.fr)

Développement à destination des artistes indépendants d'outils d'analyse de l'audience sur les plateformes de streaming et d'outils de création de site internet.

YES HIGH TECH (www.yeshigh.fr)

Modernisation des outils de production audio et video, refonte des serveurs et du site internet.

ZIGOMAR (www.microqlima.cool)

Développement des outils de communication et de gestion, renforcement des activités de promotion numérique et modernisation des équipements studio.

Les distributeurs

INOUIE Distribution (www.inouiedistribution.org)

Refonte des outils de gestion des catalogues distribués et promotion à l'international.

SOUNDWORKS (shop.season-of-mist.com)

Développement des outils de gestion et de suivi des commandes B2B.

UVM DISTRIBUTION (www.uvmdistribution.com)

Développement et modernisation des outils de gestion des stocks et des flux de distribution.

Les plateformes de musique en ligne

1D LAB (www.1d-lab.eu)

Plateforme de streaming et services culturels dans l'univers ESS. Refonte et développement de son offre dans un nouvel outil unique.

DEEDO (www.deedo.io)

Plateforme de diffusion de musique en ligne centrée sur le marché africain. Evolution technique de l'outil et ouverture du service vers de nouveaux pays.

SOONVIBES (www.soonvibes.com)

Plateforme de découverte et de recommandation centrée sur les musiques electro. Développement de l'outil, ouverture sur d'autres esthétiques et développement de l'activité de production.

WAVLIVE (www.wavlive.com)
Développement d'une plateforme de streaming participative.

Les intermédiaires techniques

CS PARAPROD (www.camionscratch.com)
Offre d'outils itinérants de communication digitale à destination des musiciens.

MUSIC STORY (www.music-story.com)
Fournisseur de métadonnées musicales. Poursuite du développement et de l'adaptation de ses outils à l'international.

MUSICOVERY (www.musicovery.com)
Conception d'outils pour le traitement des meta-données et les algorithmes de recommandation.
Développement d'un système d'indexation automatique des ambiances musicales.

SONIC SOLVEIG (www.sonicsolveig.com)
Avril 2018 : Développement d'une série d'applications musicales interactives centrées sur l'histoire de l'opéra.
Novembre 2018 : Conception d'une application interactive autour du compositeur Berlioz dans le cadre des célébrations des 150 ans de sa disparition.

SOUNDBIRTH (www.sound-birth.com)
Développement d'une application mobile à destination des musiciens permettant de gérer la diffusion de leurs œuvres et leur promotion.

SOUNSGOOD (soundsgood.co)
Poursuite du développement d'une plateforme de services prenant en charge le marketing digital des producteurs.

TRANSPARENCY RIGHTS MANAGEMENT (www.transparencyrights.com)
Poursuite de développement d'un outil de collecte et gestion des droits sur Youtube.

UBITHINGS (www.meetprizm.com)
Conception d'objets connectés musicaux. Développement de la technologie maison à destination des fabricants d'enceintes audio et constructeurs automobiles.

Composition de la commission de l'aide à l'innovation et à la transition numérique de la musique enregistrée en 2018, selon les dispositions fixées à l'article 10 du décret n° 2016-1422 du 21/10/2016.

Collèges	Représentants	
Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)	Titulaire	Elizabeth Le Hot (présidente)
	Suppléant	Anne-Claire Gourbier
Direction générale de la création artistique (DGCA)	Titulaire	Alain Loiseau
	Suppléant	Dominique Muller
Direction générale des entreprises (DGE)	Titulaire	Thierry Correard
	Suppléant	Marie-Pierre Bouvet
Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC)	Titulaire	Sébastien Saunier
	Suppléant	Nicolas Trichet
Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV)	Titulaire	Philippe Nicolas
	Suppléant	Séverine Morin
Production phonographique	Titulaire	Tania Le Saché
	Suppléant	Alexandre Lasch
	Titulaire	Amélie Mousset
	Suppléant	Jérôme Roger
	Titulaire	Philippe Couderc
	Suppléant	Clothilde Chalot
Plateformes de musique en ligne	Titulaire	Laurence Le Ny
	Suppléant	Jean-Luc Biaulet
Personnalité qualifiée au titre de sa connaissance des activités liées à la diffusion numérique	Titulaire	Mathilde Neu
	Suppléant	Françoise Colaïtis
Personnalité qualifiée au titre de sa connaissance des activités liées à la diffusion physique	Titulaire	Boris Cabeza
	Suppléant	Peggy Jimenez-Trounday